



Président des EBA - Gérard Burck

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2010**

L'Association des Enthousiastes BUGATTI Alsace - les EBA - a tenu son Assemblée Générale Ordinaire 2010 dans la caveau de la Chartreuse de Molsheim, samedi 27 mars 2010.

Le Président, Gérard Burck, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nombreux membres, principalement à ceux qui viennent de loin.

Moment fort de la vie de notre association, l'AG permet un échange direct avec les adhérents.

Remerciements à la ville de Molsheim et au Conservateur de la Chartreuse pour la mise à disposition de la salle ainsi qu'à René WIRIG pour sa disponibilité sans limite.

Excuses pour leur absence, de notre Maire honoraire, Pierre Klingenfus, de notre Maire, Laurent Furst, de l'Administrateur Daniel Lapp et de Daniel Marchin, Président du Club BUGATTI France.

A ce jour, notre association compte 220 membres, sa création est le fruit du travail de notre Président Fondateur, Paul Kestler, initiateur du bulletin « DeBugatti'gler » et de son suivi.

Le Président Gérard BURCK tient à lui exprimer remerciements et reconnaissance pour son dévouement sans limites, qui a été reconnu par la ville de Molsheim, le 7 janvier dernier, par son Maire, en décernant à Paul la plaque de la reconnaissance de la ville de Molsheim.

Merci à Marie-Louise, son épouse, pour son soutien et sa patience ; félicitations et ovation de toute l'assemblée à Paul et à Marie Louise.

La réunion se poursuit par l'examen des nombreuses activités des EBA :

- **Bulletin mensuel**, géré et rédigé par Paul avec l'aide toujours bienvenue de quelques mem-



*Aspect du Caveau de la Chartreuse pendant la lecture du Rapport d'Activités par le Président G. Burck. De gauche à droite : le SG J. Pascal, P. Kestler, les responsables financiers, F. Kaempf et M. Weber*



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2010 (suite)

bres pour faire vivre de façon dynamique ce moyen de communication ;

- **Réunions du 4e samedi du mois** : galette des rois , stammtisch, festival en images ,visites ...
- **Centenaire** : expositions 101 photos à la Metzsig , BUGArtistes à la Monnaie, Rembrandt à la Chartreuse, expos photos et philatélie au château de Dorlisheim, inauguration du train d'atterrissage offert par Messier-Bugatti, concours de fleurissement à Molsheim et à la Maison d'Alsace, à Paris, rallye pédestre de l'Office du Tourisme, nombreuses manifestations organisées en parfaite harmonie avec les services des communes de Molsheim et Dorlisheim ;
- **Conseil d'administration** : 60 réunions, 2000 heures de travail au Pur Sang, à la mairie, à l'extérieur, commissions spécifiques « Ronde des Pur-Sang » ...

Lecture du procès verbal de l'année passée ; présentation du bilan financier et analyse des divers postes présentés ; remerciements au secrétaire et aux trésoriers ainsi qu'à tous les bénévoles pour tous les travaux réalisés tout au long de l'année au service de notre association.

Vote à l'unanimité des quitus aux trésoriers et au conseil d'administration après intervention des commissaires aux comptes .

- **Programme 2010** : janvier : galette des rois, février : stammtisch, mars : AG, avril : présentation d'un véhicule, mai : technique par Arsène, juin : visite usine, juillet : sortie démo 4x4, août : rocher de l'éclipse et barbecue, 10, 11 et 12 septembre : festival BUGATTI, octobre : festival en images, novembre : visite usine/musée, en Allemagne, 11décembre : repas de Noël.

Avant de clôturer l'AG notre Ami Paul propose d'honorer les 13 membres fondateurs des EBA dans un prochain temps, par une cérémonie à définir.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions : stand d'expositions de miniatures, panneaux d'affichage pendant le festival pour diffusion d'informations, table ronde d'échange le 4e samedi du mois, intéressement des jeunes à la passion BUGATTI, participation aux expositions pour faire connaître les EBA (ex. Avignon, Tourissimo) .

En conclusion des débats courants, Jean Marc Schoorman, notre webmaster, présente un aperçu des statistiques de consultation de notre site Internet.

L'ordre du jour étant épuisé, notre Président clôture l'AG et invite l'assemblée au verre de l'amitié.

*Jean David PASCAL secrétaire général EBA, photos de Jean Marc Schoorman (L)*



*Fabrice Reithofer est venu illustrer nos phantasmes*



PS. Bien sur, le verre de l'Amitié a dignement clôturé l'Assemblée Générale, même qu'il était difficile de faire décoller certains de ceux qui avaient prévus de participer au banquet chez Doriath à Soultz. Certains, comme moi, ont carrément raté de ce fait, la visite de l'élevage de canards au Domaine de la Schleif. Comme il fallait s'en douter, le repas fut excellent à tous points de vue. Merci à Fabrice Reithofer qui a eu cette idée et qui l'a mise en pratique.



# Bugatti et le social

Dans tous les ouvrages, toutes les communications, toutes les conférences, les soucis que se faisait Ettore Bugatti au sujet du bien-être des employés de son usine sont toujours mis en avant. Bien avant que des lois sociales obligeaient les patrons à s'occuper un peu plus du bien être de leurs collaborateurs, Ettore Bugatti s'inquiétait du climat social qui avait l'avantage de procurer une certaine quiétude matérielle, favorable à une ambiance positive au travail et par conséquent favorable à la qualité du travail fourni. Il s'inquiétait même des prix des commerçants locaux qui lui semblait trop élevés, conséquence des salaires plus élevés payés à l'usine.

Ci-après, un fac-similé de la brochure distribuée en 1926 : elle parle d'elle-même !

## ALLOCATIONS

POUR

## FAMILLES NOMBREUSES

.....

Comme je l'ai fait connaître, j'ai créé des primes pour les mariés et les familles nombreuses et ceci à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1926.

Je tiens à vous rappeler que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1926, j'ai donné :

- 1<sup>o</sup> une prime de 5% aux mariés ou ayant des charges de famille, et à tout ouvrier pouvant prouver d'une façon positive qu'il possède des économies
- 2<sup>o</sup> une indemnité de 50% sur les frais de diem de fer à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1926. Cette indemnité sera également accordée aux employés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1926.



— 2 —

## REGLEMENT

### Allocations aux familles nombreuses.

#### ARTICLE 1

Les ouvriers ou employés mariés, ou veufs avec enfants, et faisant partie du personnel de ma maison depuis 6 mois au moins, recevront pour leurs enfants des allocations pour charges de famille, et ceci dans les conditions du présent règlement.

Les taux indiqués dans ce règlement pourront être modifiés au moment où je le jugerai nécessaire.

#### ARTICLE 2

Allocations temporaires, mensuelles : 50 frs. pour tout homme marié, non veuf, vivant avec sa femme.

#### ARTICLE 3

Allocations pour les enfants, n'ayant pas 15 ans :

50 frs. pour 1 enfant, par mois, soit 600 frs. par an	
100	" " 2 " " " " 1200 " " "
150	" " 3 " " " " 1800 " " "
200	" " 4 " " " " 2400 " " "
250	" " 5 " " " " 3000 " " "
325	" " 6 " " " " 3900 " " "
400	" " 7 " " " " 4800 " " "
475	" " 8 " " " " 5700 " " "

#### ARTICLE 4

En cas de décès de la femme ou de l'un des enfants ayant moins de 15 ans, la famille continuera de recevoir la même allocation pendant les trois mois qui suivront son décès.

— 3 —

#### ARTICLE 5

*Prolongation des allocations :* Les allocations pourront être prolongées pendant une certaine durée, en totalité ou en partie, suivant la situation de la famille et suivant les cas d'infirmité, ou de maladie d'un enfant, nécessitant des soins spéciaux. Ceci s'entend pour les enfants ayant dépassé 15 ans.

#### ARTICLE 6

*Formalités à remplir pour bénéficier des allocations.* — Les bénéficiaires devront produire au service du personnel leur livret de famille ou à défaut, un bulletin de naissance sur papier libre, de chacun de leurs enfants. Ils devront aussi déclarer à ce service, les naissances ou décès au fur et à mesure qu'ils se produisent.

#### ARTICLE 7

*Paiements.* — Les paiements auront lieu le dernier jour de chaque mois, d'après la situation de famille constatée au premier du même mois, et quels que soient les changements qui aient pu se produire dans cette situation, entre la date de constatation et celle du paiement.

#### ARTICLE 8

Les allocations pour charges de famille ne sont acquises aux bénéficiaires que lorsqu'ils travaillent. Elles seront néanmoins continuées pendant les congés réguliers et les absences forcées.

.....

### CONDITIONS GÉNÉRALES

L'ouvrier ou l'employé admis à bénéficier de mes allocations pour charges de famille devra toujours déclarer soit les pensions d'orphelins soit les allocations ou autres indemnités de même ordre qui pourraient rentrer dans le ménage.

Les sommes ainsi versées devront, en principe, être déduites de celles que je paierai.

Les avantages du présent règlement seraient supprimés à ceux qui feraient des déclarations fausses ou incomplètes touchant leur situation de famille, ou les changements qui pourraient survenir dans cette situation.

De plus, ceux qui auraient indûment touché des primes seront tenus d'en rembourser le montant sans préjudice d'autres sanctions.

Toute absence sans motif entraîne de plein droit la suppression des allocations.

Le fait de s'adonner à la boisson, les fautes ou négligences graves dans le travail, pourront entraîner la suppression des allocations.

Si l'intéressé venait à quitter l'usine, pour n'importe quel motif, les sommes prévues lui seront payées au prorata du temps écoulé après le dernier paiement.

Les allocations constituant une libéralité gracieuse vis-à-vis de mon personnel je me réserve le droit absolu

de rester juge des cas d'application et d'exécution du présent règlement.

Pour ce même motif, ces allocations sont inces- sibles et insaisissables, pour n'importe quelle cause.

Le présent règlement entre en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1926.

Molsheim, le 31 août 1926.

Ettore BUGATTI.



## LES BELLES ANCIENNES EN ALSACE BOSSUE

Organisé par « Sports Mécaniques d'Alsace Bossue » SMAB de Sarre Union, le dimanche 23 mai 2010 sur l'aérodrome de cette ville, c'est l'occasion de passer une journée (nous l'espérons !) printanière dans une région de l'Alsace peu connue, mais tellement agréable.

Animation, visites, repas agrémenteront cette journée agréable auprès de nombreux passionnés.

Les informations y relatives ainsi que les documents d'inscription peuvent être obtenus à l'adresse ci-après :

Jeannot STUTZMANN 55 route de Phalsbourg 67260 Sarre Union

Tél. 0388 00 10 70 ou 0680 04 22 87

Robert WREGE e-mail - robert.wrege@orange.fr

## RETRORENCARD STRASBOURG

Le 6 juin prochain, dans le cadre des rencontres mensuelles organisées par **Rétrorencard sur le parking du Palais des Congrès de Strasbourg**, nos membres et spécialement les propriétaires de Bugatti sont invités entre 10 et 13 heures pour une présentation des EBA et du Festival 2010 à Molsheim.

Une collation sera organisée sur place à l'intention de tous les visiteurs, offerte par les EBA.



Comme déjà annoncé dans le numéro précédent, une excursion-visite est prévue le 22 mai 2010.

Nous avons à présent des précisions.

Il s'agira d'un voyage par car à partir du Pur Sang à Molsheim. Nous visiterons le matin, à

l'arrivée, la « Panthéon Basel Collection » à Muttenz. Après avoir pris le repas de midi au restaurant du musée, nous rejoindrons une autre exposition à Bâle :

**le Musée Tinguely.**

Jean Tinguely (1925-1991) grandit à Bâle ; membre de l'avant-garde à Paris dans les années 1950 et 60, il stimula et révolutionna le monde « statique » des arts avec ses œuvres cinétiques. Les collections permanentes du Musée présentent une sélection de ses machines sculptures, reliefs et dessins de toutes les périodes de sa carrière. Le Musée offre de surcroît un programme sur des thèmes liés à l'art cinétique contemporain.

Ce musée n'est pas comme les autres: il résonne du fracas du fer, de cliquetis métalliques, de grincements divers. On y voit de la ferraille bigarrée tourner sur elle-même, des lumières multicolores clignoter. Il respire la vitalité, provoque l'émerveillement, le rire et la découverte.



Bien que le formulaire d'inscription ne paraitra qu'avec l'EBulletin 4510, on peut d'ores et déjà communiquer sur les détails.

Voyage en car, déjeuner, entrées aux musées, sont compris dans le prix de 30 €, par membre à jour, même conditions pour le conjoint. Pour les autres participants le tarif sera de 50 €. N'oubliez pas vos papiers !